

CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL



Conseil scolaire
acadien provincial

PLAN D'AFFAIRES 2019-2020

ADOPTÉ LE 28 SEPTEMBRE 2019

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION ET CONTEXTE DE PLANIFICATION	1
2.0	MISSION	5
3.0	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	6
4.0	PRIORITÉS	10
5.0	RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉALISATIONS - 2018-2019	12
6.0	FINANCES ET EXPLOITATION	19
7.0	PRINCIPAUX FAITS	21



1.0 INTRODUCTION ET CONTEXTE DE PLANIFICATION

Le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), établi conformément à la Loi sur l'Éducation en Nouvelle-Écosse en 1996 :

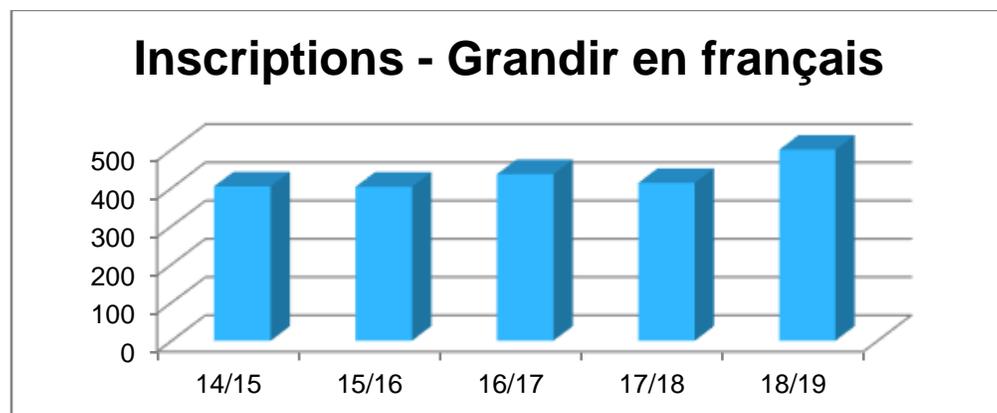
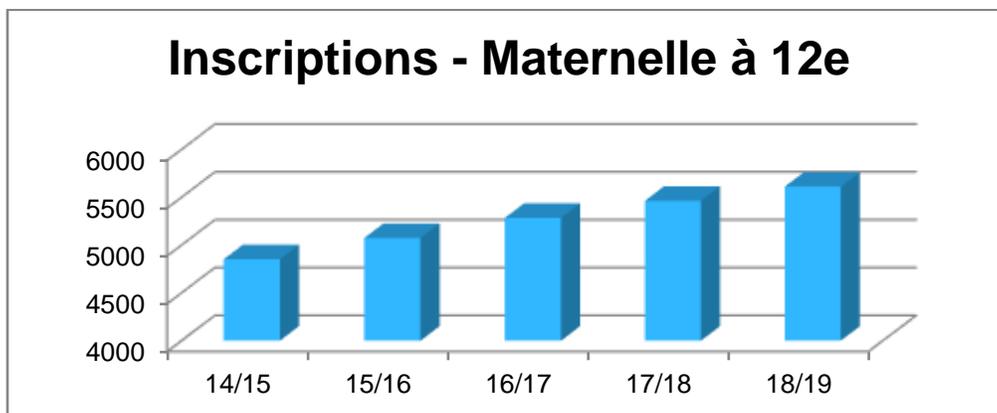
- Offre aux enfants des parents ayants droit un programme d'enseignement en français langue première,
- Livre et administre tous les programmes d'enseignement en français langue première,
- S'assure que l'école publique dans laquelle est offert un programme d'enseignement en français langue première est connue comme « école acadienne » et
- Est doté de responsabilités additionnelles par rapport à celles normalement investies à un centre d'éducation dans la province de la Nouvelle-Écosse :
 - La promotion du programme d'enseignement en français langue première et la diffusion de l'information à son sujet,
 - L'enrichissement de son matériel didactique d'information relative à la culture acadienne et
 - Dans le cadre de ses programmes d'enseignement, la promotion, par des activités, de la culture acadienne et la langue française.

En plus, le CSAP œuvre à l'élaboration des programmes d'études pour français langue première en Nouvelle-Écosse ayant été le premier conseil scolaire au Canada à développer ses propres programmes qui d'ailleurs reçoivent l'approbation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE).

Le CSAP compte vingt et une (21) écoles réparties dans l'ensemble de la province de la Nouvelle-Écosse, le siège social situé à La Butte et trois (3) bureaux régionaux situés à Petit-de-Grat, à Dartmouth et à La Butte.

À la rentrée scolaire 2018/19, l'ensemble des écoles du CSAP accueillait 6 165 élèves (une augmentation de 289 élèves) en offrant:

- Premièrement une programmation complète en français langue première, de la maternelle à 12^e année à 5 611 élèves (une augmentation de 148 élèves) et
- Deuxièmement, le programme Grandir en français – accueil/francisation à 554 élèves âgés de quatre ans (une augmentation de 141 élèves). Ce programme est offert dans treize (13) des écoles élémentaires par les employé(e)s du CSAP, et à la clientèle des autres cinq (5) écoles élémentaires par le biais de partenariat avec des organismes de la petite enfance existant dans ces communautés.





Le 1^{er} avril 2018, les conseils scolaires en Nouvelle-Écosse sauf le CSAP ont été abolis par le biais d'une nouvelle Loi sur l'Éducation. L'ancienne loi demeure en vigueur pour le CSAP jusqu'à ce que la loi pour le CSAP, prévue originalement pour le printemps 2018, soit présentée lors de la session législative en automne 2019 telle que déclarée par l'honorable Zach Churchill, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Le CSAP a travaillé avec le ministère pour élaborer cette loi régissant l'enseignement du français langue première et répondant aux besoins linguistiques et culturels uniques des Acadiens et des francophones de la province de la Nouvelle-Écosse.

Une fois mis au point, ce sera la première fois que la Nouvelle-Écosse adoptera une législation distincte régissant la langue française dans ses écoles publiques.

Cette année, après un travail d'analyse et de réflexion auquel ont participé plusieurs acteurs, dont la population étudiante, les membres du personnel ainsi que la communauté, le CSAP a adopté son plan stratégique 2019-2023.

Ce plan se veut un instrument qui permettra de mettre en place les conditions gagnantes afin de répondre aux nombreux défis qui se posent dans un contexte unique où la langue et la culture jouent un rôle déterminant. Il s'adapte aux réalités changeantes ainsi qu'aux besoins des élèves qui fréquentent les établissements du CSAP. L'objectif ultime de ce plan est la réussite éducative et sociale de tous nos élèves afin qu'ils deviennent des citoyennes et des citoyens fiers et engagés envers la langue française, la culture et la communauté. Cet objectif de réussite passe inévitablement par la réussite scolaire, la construction identitaire et le développement global de nos élèves.

Cet exercice de planification stratégique a également amené à réaffirmer notre vision commune et les valeurs fondamentales qui s'y rattachent. Ainsi, l'engagement à la francophonie, l'excellence, la collaboration, l'ouverture d'esprit et la démocratie sont les valeurs que nous prônons.

Nous espérons que vous trouverez, à travers cet ambitieux plan une source d'inspiration et le désir de rallier nos forces, que vous soyez élève, parent, membre du personnel ou partenaire. Nous sommes persuadés que ce plan se réalisera de manière optimale et nous permettra d'atteindre les buts que nous nous sommes fixés. Guidé par ce plan et mettant ses ressources et ses énergies dans ses domaines prioritaires et les initiatives du

ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le CSAP œuvre dans un contexte où le développement de la langue française et la construction de l'identité englobent chacune des actions entreprises par tous les joueurs du CSAP.

Pour fins budgétaires 2019/2020, une augmentation de 5,1% est prévue de maternelle à la 12^e année notamment de 5 611 à 5 895. Depuis septembre 2018, le programme Grandir en français est disponible à travers la province et on prévoit stabilité dans les inscriptions à ce programme.

Le CSAP continue d'être encouragé par les résultats favorables de ses élèves lors des évaluations au niveau provincial, national et international et continue de mettre en place des stratégies pour améliorer le rendement et adresser les lacunes identifiées.

Le CSAP continue également d'assurer avec succès la mise en œuvre des initiatives du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

On apprécie l'annonce du ministre Churchill en avril 2018 de quatre (4) projets d'infrastructure attendus depuis longtemps (Wedgeport, Clare, Halifax et Pomquet), cependant il demeure une gamme de défis reliés aux espaces d'enseignement et d'apprentissage au service de la population étudiante du CSAP à travers la province et le CSAP continue ses revendications auprès des ministères.

Rappelons-nous que c'est ENSEMBLE que nous aboutissons aux succès de tous nos jeunes de nos communautés acadiennes et francophones!



2.0 MISSION

Le Conseil scolaire acadien provincial offre une éducation en français de première qualité, en tenant compte de son mandat culturel.

(Adoptée le 4 mai 2019)

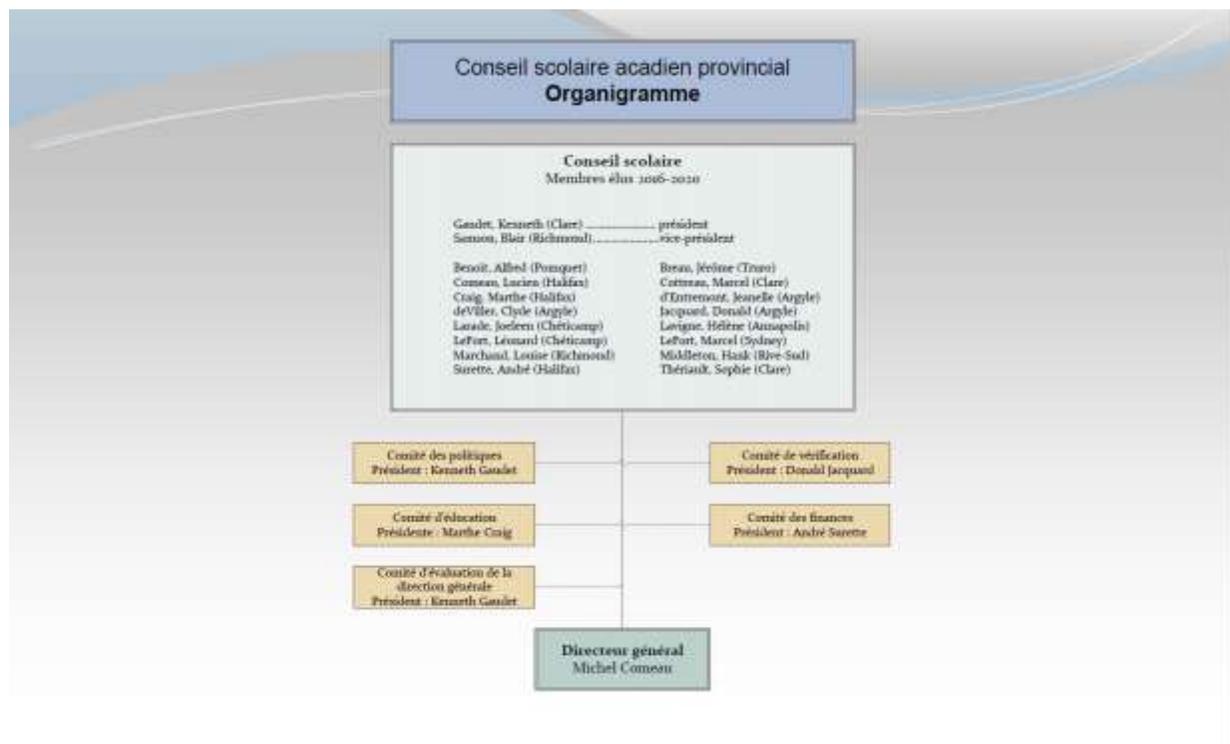


3.0 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Conseil est responsable de la gouvernance du CSAP. Les responsabilités du Conseil, envers le contrôle et la gestion des écoles publiques sous sa juridiction, sont conforme à la Loi sur l'éducation et les règlements.

Tous les quatre (4) ans, les élections scolaires ont lieu en même temps que les élections municipales. Les prochaines se tiendront en automne 2020. Les conseillers sont élus dans les dix régions qui couvrent l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Écosse et où se trouvent les 21 écoles du CSAP. Cependant, autour de la table du Conseil, les conseillers prennent les décisions en fonction du rôle et du mandat du CSAP dans son ensemble.

Le Conseil est composé de 18 conseillers scolaires. La présidence (P) et la vice-présidence (VP) sont élues par les membres du Conseil, une fois par an, conformément à la Loi sur l'éducation.



Le Conseil se rencontre, en moyenne, huit (8) fois par année lors des fins de semaine dans les régions géographiques de la province sous sa juridiction et par le biais de conférence

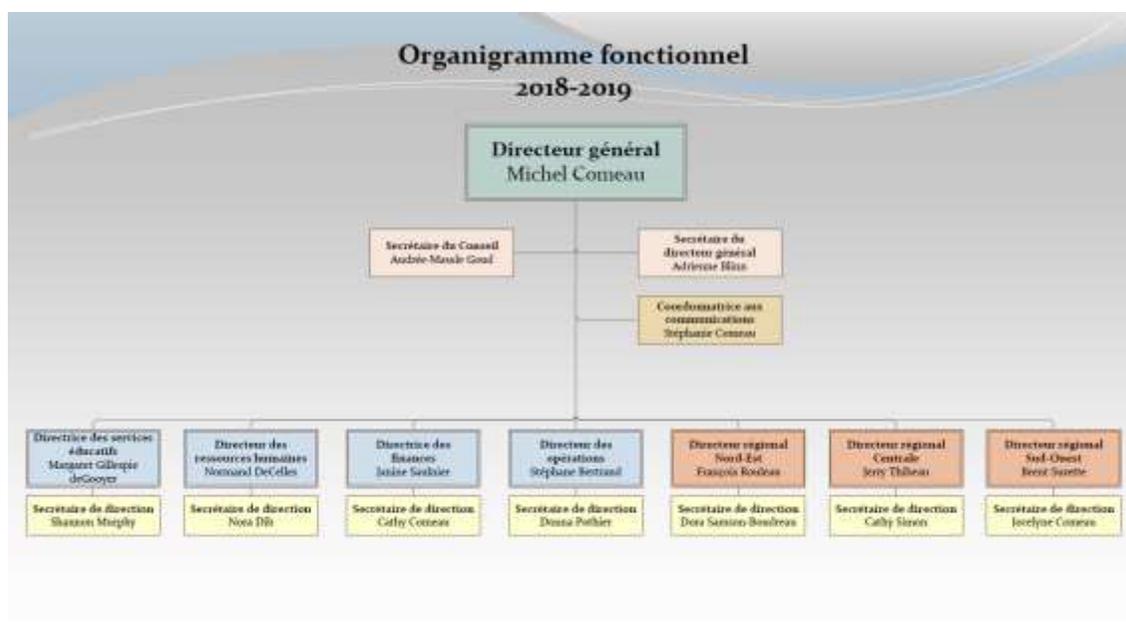
WEB. Les réunions du Conseil, qui sont ouvertes au public, sont appuyées par une structure de comités légiférés et de comités mandatés par le conseil.

Le Conseil surveille l'avancement de son plan stratégique et des initiatives du MÉDPE par le biais de rapports à chaque réunion du Conseil et du rapport annuel au Conseil, fournis par la direction générale.

En vertu de l'article 39 (1) la direction générale a la responsabilité d'ensemble
(a) du bon fonctionnement du bureau du conseil scolaire et des écoles; et
(b) de la surveillance de tous les employés du conseil scolaire.

En vertu de l'article 39 (3) de la Loi sur l'éducation, le directeur général répond au conseil scolaire du rendement scolaire des élèves et des écoles et lui fait rapport chaque année au sujet de ce rendement.

Pour répondre à cette responsabilité, le directeur général est appuyé par l'équipe de gestion (*programmes et services aux élèves, opérations, finances, ressources humaines, directions régionales*) qui fournit un soutien direct aux écoles en s'attardant prioritairement aux actions relevant du plan stratégique du CSAP et des initiatives du gouvernement.



Le **service des programmes** relève de la direction des services éducatifs (*approuvée à l'intérieur d'élaboration de programmes d'études*) appuyée des trois directions régionales (*approuvées par le ministère pour reconnaître les défis géographiques d'un conseil provincial*). Le **secteur des services aux élèves** relève d'une des directions régionales. Ces dernières assument la responsabilité des fonctions dans les catégories prescrites suivantes:

- (i) services aux élèves,
- (ii) mise en œuvre du programme d'études,
- (iii) respect des cultures et droits de la personne,
- (iv) qualité et responsabilité d'éducation,
- (v) appui principal dans le domaine des programmes et des services aux élèves,
- (vi) au nom de la direction générale, les directions d'école, y compris la supervision et l'évaluation,
- (vii) la technologie dans le programme d'études et les salles de classe,
- (viii) perfectionnement professionnel des enseignant(e)s,
- (ix) comités d'école consultatifs, y compris les plans d'amélioration des écoles, et
- (x) éducation communautaire et éducation pour adultes, si c'est applicable, et tous les programmes additionnels destinés aux élèves.

Les services de soutien assurent un appui pour la réalisation des actions relevant du plan stratégique et des initiatives du gouvernement.

Le **service des opérations** relève d'une direction des opérations assumant des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- (i) gestion des édifices, y compris l'accès de la communauté,
- (ii) construction de nature capitale, additions et changements,
- (iii) transport des étudiants,
- (iv) technologie, et
- (v) appui principal dans le domaine des opérations.

Le **service des finances** relève d'une direction des finances qui assure les fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- (i) budgets,
- (ii) comptabilité, y compris la paie,
- (iii) risque (assurances),
- (iv) achats,
- (v) appui aux vérifications,
- (vi) appui principal dans le domaine des finances, et
- (vii) gestion des fonds générés par les écoles.

Le **service des ressources humaines** relève d'une direction des ressources humaines avec des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- (i) relations avec la main-d'œuvre, y compris l'appui des négociations locales et provinciales,
- (ii) systèmes d'appréciation du rendement et de planification de gestion de la croissance,
- (iii) perfectionnement professionnel des employés (sauf les enseignants) et coordination du programme de développement professionnel du système,
- (iv) équité d'emploi,
- (v) santé et sécurité,
- (vi) santé du personnel,
- (vii) planification de succession,
- (viii) coordination de la dotation du personnel,
- (ix) recrutement et placement du personnel, et
- (x) appui principal dans le domaine des ressources humaines.



4.0 PRIORITÉS

En lien avec son plan stratégique adopté le 22 juin 2019, le CSAP cible ses engagements visant le bien-être physique et mental, les relations école/famille/communauté, rétention et recrutement, réussite académique et sécurité linguistique.

★ BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET MENTAL

RÉSULTATS DÉSIRÉS

Accès efficace aux services appropriés de soutien et d'appui pour tous les élèves.

Accès à une variété de programmes basés sur la santé physique et mentale.

Amélioration de la satisfaction et de l'expérience de travail du personnel.

Sensibilisation des élèves à une utilisation appropriée des technologies et au développement de la citoyenneté numérique.

STRATÉGIES MAJEURES

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie qui favorise la santé et le bien-être de tous les élèves (Grandir en français à la 12^e année).

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie qui favorise la santé et le bien-être du personnel.



★ RÉTENTION ET RECRUTEMENT

RÉSULTATS DÉSIRÉS

Augmentation du taux de rétention des élèves (Grandir en français à la 12^e année).

Augmentation du nombre (%) de finissants qui choisissent de poursuivre des études postsecondaires en français ou d'obtenir un emploi en français.

Amélioration du recrutement et de la rétention d'un personnel qualifié et compétent.

Augmentation du nombre d'élèves inscrits (Grandir en français à la 12^e année).

STRATÉGIES MAJEURES

Élaborer et mettre en œuvre un programme de recrutement et de fidélisation du personnel.

Bonifier et offrir un plus grand nombre de programmes et de services pour les élèves (Grandir en français à la 12^e année).

Mettre en place un programme de recrutement et de rétention des élèves (Grandir en français à la 12^e année).

Favoriser des relations à long terme avec nos finissants pour contribuer à la pérennité des communautés acadiennes/francophones.

★ RÉUSSITE ACADÉMIQUE

RÉSULTATS DÉSIRÉS

Atteinte des buts visés dans les Plans pour la réussite des élèves (PRÉ).

Réduction des écarts de rendement des groupes vulnérables.

Amélioration du rendement en littératie.

Augmentation de la qualité et de la quantité d'infrastructures pour appuyer la réussite scolaire.

STRATÉGIES MAJEURES

Orienter les pratiques afin de cibler l'apprentissage et le rendement de tous les élèves.

Répondre aux obstacles systémiques identifiés qui ont une incidence sur le rendement des élèves.

Accompagner le personnel dans l'actualisation d'un plan de formation continue basé sur les normes d'enseignement et qui tient compte du contexte minoritaire.

★ SÉCURITÉ LINGUISTIQUE

RÉSULTATS DÉSIRÉS

Perfectionnement des compétences langagières du personnel et des élèves.

Augmentation de l'utilisation du français parlé dans les activités scolaires et parascolaires.

Élargissement des espaces francophones.

Poursuite des études postsecondaires en français ou obtention d'un emploi en français.

Inscription des enfants d'anciens élèves dans les écoles du CSAP.

STRATÉGIES MAJEURES

Mettre en œuvre la stratégie provinciale en communication orale et en francisation dans toutes les écoles (Grandir en français à la 12^e année).

Favoriser l'épanouissement culturel et identitaire, ainsi que le perfectionnement langagier du personnel.

S'approprier davantage d'espaces francophones dans nos communautés.

5.0 RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉALISATIONS EN 2018-2019

Le plan stratégique 2014-2018, reconduit une année, est arrivé à sa fin. 2018-2019 est l'année de rapport dont la cible souhaitée était une amélioration par rapport à l'année de référence 2014-2015

But n° 1 : Pédagogie du 21^e siècle / Améliorer les résultats des élèves

Indicateur de rendement	Données et année de référence	Tendances	Rendement
<p>Pourcentages d'élèves qui répondent aux attentes de l'évaluation en lecture :</p> <p>3^e année 6^e année 8^e année</p>	<p>2014-2015 : 3^e année : 74,7% 6^e année : 68,6% 8^e année : 71,5%</p>	<p>3^e année : Aucune nouvelle donnée. Tendance à la baisse de 2014-2015 à 2016-2017.</p> <p>6^e année : Augmentation (+4,0%) en 2018-2019, après une tendance à la baisse de 2015-2016 à 2017-2018.</p> <p>8^e année : Augmentation (+2,2%) de 2015-2016 à 2017-2018.</p> <p>À noter : Les évaluations de la 8^e année ont été suspendues pour l'année scolaire 2016-2017 et les évaluations de 3^e année ont été suspendues pour l'année scolaire 2017-2018.</p>	<p>2015-2016 : 3^e année : 69,6% 6^e année : 72,1% 8^e année : 72,0%</p> <p>2016-2017 : 3^e année : 67,7% 6^e année : 71,4% 8^e année : -----</p> <p>2017-2018 : 3^e année : ----- 6^e année : 69,3% 8^e année : 74,2%</p> <p>2018-2019 : 3^e année : * 6^e année : 73,3% 8^e année : *</p>
<p>Pourcentage d'élèves qui répondent aux attentes de l'évaluation en écriture:</p> <p>3^e année</p>	<p>2014-2015 : Idées : 64,8% Structure : 59,5% Style : 58,5% Conventions : 48,3%</p>	<p>3^e année : Idées : Aucune nouvelle donnée. Tendance à la hausse de 2014-2015 à 2016-2017.</p> <p>Structure : Aucune nouvelle donnée. Tendance sporadique; augmentation (+2,0%) en</p>	<p>2015-2016 : Idées : 66,6% Structure : 57,6% Style : 59,0% Conventions : 50,6%</p> <p>2016-2017 : Idées : 68,1% Structure : 59,6% Style : 54,8%</p>

		<p>comparant les résultats 2015-2016 avec ceux 2016-2017.</p> <p>Style : Aucune nouvelle donnée. Tendance sporadique; diminution (-4,3%) lorsqu'on compare les résultats 2015-2016 avec ceux 2016-2017.</p> <p>Conventions : Aucune nouvelle donnée. Tendance sporadique; diminution (-4,9%) lorsqu'on compare les résultats 2015-2016 avec ceux 2016-2017.</p> <p>À noter : Les évaluations de 3^e année ont été suspendues pour l'année scolaire 2017-2018.</p>	<p>Conventions : 45,8%</p> <p><u>2017-2018 :</u> Idées : ----- Structure : ----- Style : ----- Conventions : -----</p> <p><u>2018-2019 :</u> Idées : * Structure : * Style : * Conventions : *</p>
<p>Pourcentage d'élèves qui répondent aux attentes de l'évaluation en écriture:</p> <p>6^e année</p>	<p><u>2014-2015 :</u> Idées : 71,1% Structure : 59,2% Style : 55,7% Conventions : 42,9%</p>	<p><u>6^e année :</u> Idées : Tendance à la baisse depuis 2015-2016.</p> <p>Structure : Tendance sporadique; Diminution significative (-8,2%) de 2017-2018 à 2018-2019, mais augmentation (+6,0%) de 2016-2017 à 2017-2018.</p> <p>Style : Diminution significative (-7,6%) de 2017-2018 à 2018-2019 et tendance à la baisse depuis 2015-2016.</p> <p>Conventions : Diminution (-4,1%) de 2017-2018 à 2018-2019 et tendance à la baisse depuis 2015-2016.</p>	<p><u>2015-2016 :</u> Idées : 75,2% Structure : 67,4% Style : 61,2% Conventions : 47,4%</p> <p><u>2016-2017 :</u> Idées : 73,0% Structure : 58,5% Style : 59,7% Conventions : 44,0%</p> <p><u>2017-2018 :</u> Idées : 72,0% Structure : 64,5% Style : 58,6% Conventions : 41,9%</p> <p><u>2018-2019 :</u> Idées : 68,8% Structure : 56,3% Style : 51,0% Conventions : 37,7%</p>

<p>Pourcentage d'élèves qui répondent aux attentes de l'évaluation en écriture:</p> <p>8^e année</p>	<p>2015-2016 : Idées : 70,0% Structure : 62,8% Style : 56,8% Conventions : 49,8%</p>	<p>Idées : Diminution (-3,4%) entre 2015-2016 et 2017-2018.</p> <p>Structure : Diminution (-5,1%) entre 2015-2016 et 2017-2018.</p> <p>Style : Légère diminution (-1,6%) entre 2015-2016 et 2017-2018.</p> <p>Conventions : Diminution significative (-9,8%) entre 2015-2016 et 2017-2018.</p> <p>À noter : Les évaluations de la 8^e année ont été suspendues pour l'année scolaire 2016-2017.</p>	<p>2016-2017 : Idées : ----- Structure : ----- Style : ----- Conventions : -----</p> <p>2017-2018 : Idées : 66,7% Structure : 57,7% Style : 55,2% Conventions : 40,1%</p> <p>2018-2019 : Idées : * Structure : * Style : * Conventions : *</p>
<p>Pourcentages d'élèves qui répondent aux attentes de l'évaluation en mathématiques :</p> <p>3^e année <i>(remplace 4^e année)</i> 6^e année 8^e année</p>	<p>2014-2015 : 4^e année : 72,6% 6^e année : 65,0% 8^e année : 53,1%</p>	<p>3^e année Première année (2018-2019)</p> <p>4^e année Aucune nouvelle donnée. Tendance significative à la hausse depuis entre 2014-2015 et 2016-2017.</p> <p>6^e année Tendance significative à la hausse depuis 2014-2015.</p> <p>8^e année Tendance sporadique; Diminution significative (-11,1%) de 2015-2016 à 2017-2018, mais une augmentation importante (+18,7%) avait été notée de 2014-2015 à 2015-2016.</p> <p>À noter : Les évaluations de la 4^e année ont été remplacées à la fin de 2016-2017 par des évaluations</p>	<p>2015-2016 : 4^e année : 81,1% 6^e année : 72,4% 8^e année : 71,8%</p> <p>2016-2017 : 4^e année : 82,6% 6^e année : 77,5% 8^e année : -----</p> <p>2017-2018 : 4^e année : ----- 6^e année : 81,0% 8^e année : 60,7%</p> <p>2018-2019 : 3^e année : * 6^e année : 82,6% 8^e année : *</p>

		de 3 ^e année débutant en 2018-2019. Les évaluations de 8 ^e année ont été suspendues pour l'année scolaire 2016-2017.	
Renouvellement du programme d'études de 7 ^e et de 8 ^e année et mise en place du nouveau programme d'études	2017-2018	<p>Écoles pilotes 2018-2019</p> <p>École secondaire de Clare École des Beaux-Marais (7^e année) École du Carrefour École Beau-Port Centre scolaire Étoile de l'Acadie</p> <p>Écoles pilotes 2019-2020</p> <p>École secondaire de Par-en-Bas École Rose-des-Vents (7^e année) École des Beaux-Marais (8^e année) École acadienne de Truro École acadienne de Pomquet</p>	Nous avons un total de 10 écoles qui participent à la mise à l'essai des programmes, avec trois nouvelles écoles qui vont se joindre pendant l'année scolaire 2019-2020.
Renouvellement du programme d'études de santé (4 ^e à la 8 ^e année) et mise en place du nouveau programme d'études	2017-2018		Les programmes d'études ont été révisés pendant l'année scolaire 2018-2019 avec un comité d'enseignants des trois régions de la province (encore nommé des régions l'année dernière). La version révisée est en vigueur dans nos salles de classe.

*En attente des résultats



But 2 : Renforcer la sécurité et l'intégration dans le milieu scolaire

Indicateur de rendement	Données et année de référence	Tendances	Rendement
Pourcentage d'écoles réalisant et documentant tous les exercices d'urgence requis au cours de l'année scolaire	<p><u>2016-17</u></p> <p>Pratiques d'évacuation en cas d'incendie : 77%</p> <p>Confinement barricadé et sécurisé :86%</p> <p>Déplacement : 73%</p> <p>Évacuation autobus :73%</p>	On constate des améliorations cependant la cible demeure 100%	<p><u>2017-18</u></p> <p>Pratiques d'évacuation en cas d'incendie : 90%</p> <p>Confinement barricadé :100%</p> <p>Confinement sécurisé :81%</p> <p>Déplacement : 86%</p> <p>Évacuation autobus :95%</p> <p><u>2018-19</u></p> <p>Pratiques d'évacuation en cas d'incendie : 96%</p> <p>Confinement barricadé :100%</p> <p>Confinement sécurisé :90%</p> <p>Déplacement : 76%</p> <p>Évacuation autobus :75%</p>

Pourcentage (%) d'élèves qui progressent sur leur PPI	<u>2016-17</u> 140 PPIs	Évolution des PPIs vérifiée régulièrement par les consultantes en services aux élèves Il n'y a pas de PPI qui reste identique d'une année à l'autre.	<u>2017-18</u> 159 PPIs
			<u>2018-19</u> 195 PPIs Pour établir les % des changements importants sont nécessaires au bulletin PPI et Tienet



But 3 : Renforcer la sécurité et l'intégration dans le milieu scolaire

Indicateur de rendement	Données et année de référence	Tendances	Rendement
Pourcentage d'augmentation d'utilisation des outils de communications (nouveau site WEB du CSAP, nouveaux sites WEB des écoles, Twitter, nouveau site Facebook)	<p><u>2016-2017</u></p> <p>FACEBOOK 1 314 abonnés Mention j'aime : 1 239</p> <p>TWITTER 1 979 abonnés Impressions du Tweet: 27 600</p>	On constate une plus grande présence sur ces médias sociaux (NB - données mensuelles pour Facebook et annuelles pour Twitter)	<p><u>2017-2018</u></p> <p>FACEBOOK 2 093 abonnés Mention j'aime : 1 573</p> <p>TWITTER 2 435 abonnés Impressions du Tweet: 796 900</p> <p><u>2018-2019</u></p> <p>FACEBOOK 2 474 abonnés Mention j'aime : 2 289</p> <p>TWITTER 2 463 abonnés Impressions du Tweet: 729 600</p>



6.0 FINANCES ET EXPLOITATION

Étant dans la dernière année du plan stratégique 2014-2019 et compte tenu des consultations qui prenaient place à l'automne à travers la province pour son renouvellement 2019-2023 nous n'avons pas déclenché le processus normal de consultation pour le budget à l'automne.

Par contre, chaque école a été demandée de remplir, en ordre prioritaire, un maximum de trois projets qu'ils souhaitaient soumettre pour considération pour l'année fiscale 2019/2020. Les priorités identifiées par les secteurs et les conseillers l'année précédente ont également été considérées et toutes les initiatives du Ministère ont été prises en considération.

Les pressions budgétaires de l'année fiscale se terminant le 31 mars 2020 reflétées dans le budget équilibré qui est adopté dans les 60 jours qui suivent la réception du financement officiel du ministère pour l'année fiscale 2019/2020 notamment le 22 juin 2019 sont :

Augmentation – revenus - feuille de profil	3 481 379 \$
Augmentation – revenus – extérieur - feuille de profil	1 574 000 \$
Sous-total	5 055 379 \$
Augmentation des salaires/bénéfices – NSTU & non-NSTU	1 375 000 \$
Augmentation - étps – NSTU & non-NSTU – sept 2019	750 000 \$
Augmentation - étps – NSTU & non-NSTU – sept 2020	1 050 000 \$
Augmentation - coûts non-salariales -	1 031 879 \$
Pension et avantages sociaux des enseignants	848 500 \$
Sous-total	5 055 379 \$
Total	0 \$

Pour fins budgétaires 2019/2020, une augmentation de 5,1% est prévue dans les inscriptions de la maternelle à la 12^e année notamment de 5 611 à 5 895. Le budget 2019/2020 adopté par le CSAP le 22 juin 2019 se chiffre à 100 335 000 \$ et prévoit une dotation de 860,77 postes ETP (équivalent temps plein).

BUDGET OPÉRATIONNEL 2019-2020

Exercice clos le 31 mars	2020	2019	2018
	12 mois Budget	12 mois Actuel	12 mois Actuel
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse	89 950 000 \$	84 600 568 \$	75 484 807 \$
Gouvernement du Canada	6 310 000 \$	4 617 289 \$	2 925 270 \$
Allocations des conseils municipaux	1 075 000 \$	739 999 \$	947 848 \$
Autres revenus	3 000 000 \$	2 974 165 \$	2 749 276 \$
Total des revenus	100 335 000 \$	92 932 020 \$	82 107 201 \$
Dépenses			
Gouvernance du conseil scolaire	500 000 \$	468 351 \$	502 631 \$
Bureau de la direction générale	1 650 000 \$	1 816 712 \$	1 415 063 \$
Services des finances	775 000 \$	720 184 \$	728 720 \$
Service de ressources humaines	700 000 \$	613 069 \$	572 162 \$
Services scolaires	68 355 000 \$	61 805 079 \$	56 409 774 \$
Service des opérations	17 000 000 \$	19 789 808 \$	16 022 871 \$
Initiatives du CSAP	1 500 000 \$	1 203 739 \$	2 331 989 \$
Élaboration de programmes	1 140 000 \$	999 207 \$	902 804 \$
CPRP	715 000 \$	678 548 \$	743 257 \$
Programme de prématernelle – 4 ans	5 250 000 \$	1 975 443 \$	0 \$
Fonds générés par les écoles	2 750 000 \$	2 653 860 \$	2 328 554 \$
Total des dépenses	100 335 000 \$	92 724 001 \$	81 957 825 \$
Surplus (déficit) annuel	0 \$	208 020 \$	149 376 \$



7.0 PRINCIPAUX FAITS

Principales catégories		
Élèves	30 septembre 2017	30 septembre 2018
Nombre total d'élèves	5 463	5 611
Taille moyenne des classes mat. - 2 ^e	18,2	17,7
Taille moyenne des classes 3 ^e - 6 ^e	20,5	20,8
Taille moyenne des classes 7 ^e - 9 ^e	20,6	20,0
Taille moyenne des classes 10 ^e - 12 ^e	-	-
Nombre total de classes et de sections	63	64
Personnel (ETP)	30 septembre 2017	30 septembre 2018
Personnel dans l'école relevant du NSTU	472,56	494,73
Personnel dans l'école ne relevant pas du NSTU	112,12	120,54
Personnel de soutien aux programmes relevant du NSTU	21,00	24,00
Personnel de soutien aux programmes ne relevant pas du NSTU	3,00	6,00
Conseil scolaire	19,00	19,00
Transports	23,80	23,96
Gestion des immeubles	45,74	46,29
Administration	24,00	25,00
Soutien technologique	6,00	6,00
Autres programmes	62,51	69,90
Technologie	30 septembre 2017	30 septembre 2018
N ^{bre} d'élèves par ordinateur pour l'enseignement	2,04	1,80
N ^{bre} d'ordinateurs et d'appareils par technicien	927	927
Gestion des immeubles	2017	2018
Surface totale des écoles en pieds carrés*	1 311 413	1 312 277
N ^{bre} de pieds carrés par élève*	247	240
N ^{bre} de pieds carrés d'exploitant privé*	139 960	140 824

Cout de fonctionnement**	6 756 051 \$	6 801 190 \$
Cout de fonctionnement au pied carré**	5,76 \$	5,81 \$
Transports	2017	2018
Nbre total d'autobus pour les trajets normaux*	95	100
CSAP	34	36
Stock	61	64
Nbre total d'autobus de réserve exploités*		
CSAP	7	7
Stock	10%	10%
Nbre total d'élèves transportés*	5 422	5 563
CSAP	1 813	1 880
Stock	3 383	3 450
Coût total du transport des élèves**	7 331 060 \$	7 765 395 \$
Cout total par élève transporté**	1 352 \$	1 396 \$
Nbre total de trajets d'autobus au quotidien*	312	328
Nbre moyen d'élèves par trajet d'autobus*	35	33
Cout/unité - sous contrat**	70 761 \$	67 258 \$
Cout/unité - conseil scolaire**	48 051 \$	65 740 \$
Nbre total de km parcourus pour le transport des élèves*	1 707 403	1 785 694
Nbre total de km parcourus par autobus*	3 104 370	3 246 718

* Au 30 juin.

** Au 31 mars

